

Bac Blanquer 2024

UNE MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE DES PERSONNELS

Lorsqu'en septembre 2023, G. Attal, alors ministre de l'Éducation Nationale décide le report des épreuves de spécialité en juin, pour la FNEC FP-FO et le SNFOLC, s'il était temps que le ministre entende les personnels sur leur demande de report de ces épreuves, on était loin du compte. En effet, le report des épreuves en juin maintenait l'essentiel des réformes Blanquer du lycée et du baccalauréat ainsi que Parcoursup, avec leurs conséquences.

Ainsi, le contrôle continu est devenu l'élément majeur du dossier scolaire de l'élève qui sera pris en compte dans Parcoursup.

Dans son rapport de juillet 2023, l'Inspection Générale constatait déjà « la pression ressentie par les élèves de première et de terminale à l'idée que toutes les notes de contrôle continu comptent, et celle tout aussi forte ressentie par les élèves de terminale à l'approche des échéances des épreuves de spécialité. [...] pression sur les élèves, mais aussi sur les enseignants, avec une montée des contestations de notes de la part des élèves, voire parfois de leurs parents ainsi que des cas d'évitement stratégiques de contrôles ». La mise en place des spécialités contribue, selon le rapport de l'Inspection Générale, « à une concurrence malsaine entre les disciplines ».

NON, DÉCIDEMMENT, RIEN NE VA DANS LE BAC BLANQUER...

La mise en place des spécialités a fait exploser les emplois du temps et supprimé le groupe classe ce qui isole les élèves et augmente leur stress. La mise en place du Choc des savoirs aurait les mêmes répercussions dès le collège ! Le report des épreuves de spécialité en juin donne lieu à un calendrier du bac 2024 qui fait porter aux enseignants une charge qui s'apparente pour certains à une véritable maltraitance.

Depuis le Bac Blanquer en 2021, chaque année le bac s'est déroulé avec des modalités différentes. La formule 2024 du bac, où les épreuves (écrites comme orales) se

multiplient dans un temps restreint, augmente encore une charge de travail qui avait déjà été bien accentuée avec les modalités précédentes.

Prenons un exemple : une collègue d'anglais, enseignant en spécialité LLCE, est convoquée une première fois mi-juin pour faire passer l'oral de sa spécialité, seconde convocation, à partir du 24 juin 14h, et jusqu'au 3 juillet 12h, elle dispose de 14 demi-journées pour corriger son lot de copies, troisième convocation, dans l'intervalle, elle doit interroger pendant 3 jours 30 candidats sur le Grand Oral... Les inspecteurs lui répondent : « on n'a pas le choix, le calendrier est ainsi fait. »

Cet exemple n'est pas une exception. C'est devenu la norme et le nouveau calendrier du bac aggrave la situation.

Comme pour la réforme du « choc des savoirs », la réforme Blanquer du baccalauréat doit être abrogée !



Le SNFOLC invite les collègues à se réunir dans les lycées lors de la surveillance du bac, pendant les jurys d'examen et à prendre position :

- ▶ pour le rétablissement du baccalauréat national et de ses épreuves disciplinaires terminales nationales et anonymes ;
- ▶ pour l'abrogation des réformes du lycée et du baccalauréat ;
- ▶ pour l'abandon de Parcoursup.

Pour couvrir dès maintenant toutes les initiatives, le SNFOLC a déposé un préavis de grève couvrant toute la période des épreuves et des corrections.